



NAO ULTIMES PROPOSITIONS

SALAIRE :

ENVELOPPE GLOBALE 3,5%

Applicable en avril

OETAM :

Augmentation Générale 3%.

Augmentation Individuelle 0,5%

Talon : 900 € (AG+AI)

CADRES:

Augmentation Générale :

au marché 3%

au-dessus du marché 1,5%

Augmentation individuelle 0,5%.

Nbre de points d'AI	En-dessous	Au Marché	Au-dessus
Contribue de manière exceptionnelle	2	2	2
Contribue avec succès	2	1	1
Doit se développer	0	0	0

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR (PPV) :

800 € ancienneté supérieure ou égale à 3 mois

200 € ancienneté inférieure à 3 mois au 31 janvier 2024

** Condition : Brute annuelle (total des sommes soumises à charges sociales) inférieure à 3 fois la valeur du SMIC applicable du 1er février 2023 au 31 janvier 2024 (soit 62.617,08 €).*

REVALORISATIONS :

+3.5 % sur les Primes de postes (Prime Equipe 2*8, Prime Equipe 3*8, Prime Week-End, Repas Indemnités Usines, Prime Astreinte Samedi (hors CDU), Prime Astreinte Dimanche (hors CDU)).

Défi Techniciens et Commerciaux

Ticket restaurant Castanet 11.97 €

Forfaits repas commercial 20 €

RECONDUCTIONS :

Prise en charge de l'abonnement transport à 75%

Forfait mobilité durable 15 €/mois plafonné à 180 €

Chèques vacances ANCV employeur.

DIVERS :

Création d'un « bonus » pour les Cadres n'ayant pas de Booster, de Défi, ou de Bonus

Prise en charge par l'employeur de 100% de l'augmentation de la Mutuelle

FO a éclairci le projet d'accord pour ne pas avoir de référence à l'écart Paris/Province et l'Accord Classification de 93.



FO prendra ses responsabilités en respectant l'avis du terrain sur la validation de ces propositions

